

VOTATIONS FEDERALES DU 13 JUIN 2021

Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)

Au terme de presque trois ans de délibérations, le Parlement fédéral a mis sous toit la nouvelle loi sur le CO2 le 25 septembre 2020. Ses objectifs : permettre à la Suisse de réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 1990 et servir de stratégie climatique à long terme pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Combattue par un référendum soutenu par la branche pétrolière et automobile, l'Union suisse des arts et métiers, l'UDC et d'autres organisations économiques, ainsi que par les grévistes du climat, la loi sur le CO2 est soumise au vote populaire le 13 juin prochain.

Si certains rejettent le texte, d'autres le soutiennent : c'est le cas de tous les autres partis politiques, des associations faîtières des cantons, des villes et des communes, d'Economiesuisse, de Swissmem, de la Société suisse des entrepreneurs et du TCS pour ne citer que quelques acteurs engagés pour le oui à la loi sur le CO2. Le monde de l'économie part donc divisé au combat.

Concrètement, la nouvelle législation prévoit une combinaison de règles, de mesures volontaires et d'incitations attractives, tournées vers l'innovation et la création d'emplois, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément à l'Accord de Paris signé en 2015. Les conséquences principales sont les suivantes :

- ▶ Trois quarts des réductions de CO2 devront être réalisées en Suisse, le reste à l'étranger.
- ▶ Taxe sur les vols en jet privés (entre 500 et 3000 francs).
- ▶ Taxe sur les billets d'avion de ligne d'un montant variant entre 30 et 120 francs, selon la distance et la classe de transport.
- ▶ Le plafond de la taxe sur les combustibles fossiles passera de 120 francs par tonne de CO2 à 210 francs (possibilité d'en être exempté via des conventions d'objectif).
- ▶ Le prix de l'essence sera majoré jusqu'à 10 centimes par litre dans un premier temps, puis jusqu'à 12 centimes dès 2025. Des mesures ont aussi été prévues pour favoriser la conversion écologique des transports publics.
- ▶ Dans le domaine des bâtiments, les émissions de CO2 des nouvelles installations de chauffage devront être drastiquement réduites. Il faudra avoir une maison bien isolée pour pouvoir installer un chauffage à mazout à l'avenir.
- ▶ La loi prévoit encore la création du Fonds pour le climat dans le but d'encourager les mesures en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Il sera financé par un tiers des recettes de la taxe sur le CO2, mais au maximum 450 millions de francs par an. Ce Fonds permettra aussi de financer la recherche sur de nouvelles technologies. Le pôle d'innovation suisse devrait en bénéficier avec, à la clé, la création de nouveaux emplois.
- ▶ La Finma et la BNS devront en outre mesurer périodiquement les risques financiers résultant du changement climatique.

L'urgence climatique ne fait guère de doute. La lutte contre le réchauffement climatique requiert l'engagement de tous et l'accord de Paris constitue une étape importante pour atteindre l'objectif zéro carbone d'ici à 2050. Dans un document d'une soixantaine de pages, le Conseil fédéral a détaillé le 28 janvier dernier sa stratégie pour remplir son objectif de zéro émission nette en Suisse en 2050. Basée sur la loi sur le CO₂, elle se concentre particulièrement sur les secteurs des transports, de l'industrie et du bâtiment.

Cette évolution étant incontournable, il paraît incohérent de la freiner en s'opposant aux modifications législatives proposées. Par son savoir-faire, la Suisse peut se profiler comme un haut lieu de progrès énergétique. Il paraît raisonnable de tabler sur des investissements aux conditions-cadres claires dans la recherche, l'innovation et le développement. Ainsi, la création du Fonds pour le climat dans le but d'encourager les mesures en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique doit permettre de financer la recherche sur de nouvelles technologies et de créer des nouveaux emplois.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie soutient la loi sur le CO₂. Elle recommande de voter en faveur de la loi le 13 juin prochain.